



## ACCUEIL DE LOISIRS 3 - 11 ANS

VACANCES D'ETE 2018  
DU LUNDI 09 JUILLET  
AU MERCREDI 29 AOUT



### Horaires

- **Demi-pensionnaires** : de 7H30 à 18H30
- **Externes** : de 7H30 à 12H30 puis de 13H30 à 18H30
- **Accueil échelonné** de 7H30 à 9H15
- **Départ échelonné** de 17H00 à 18h30

**Par souci de sécurité, les parents doivent impérativement accompagner leurs enfants jusqu'au bureau d'accueil.**

### Lieux d'accueil

- **Pour les enfants de 3-5 ans** : école maternelle Onimus  
Par l'entrée de l'accueil périscolaire (rotonde) rue Michel Neuville
- **Pour les enfants de 6-11 ans** : école élémentaire Onimus, côté B

Pour les arrivées et départs échelonnés, le lieu est le même pour tous :  
De 7h30 à 8h30 à l'école maternelle  
De 17h30 à 18h30 à l'école élémentaire

### Pour nous joindre pendant les vacances

- Ecole maternelle Onimus : 06 32 01 24 43
- Ecole élémentaire Onimus : 06 33 25 04 96 ou 03 44 96 12 17
- Mairie de Thourotte - service scolaire :  
03 44 90 61 39  
Courriel : [christine.desmarest@thourotte.fr](mailto:christine.desmarest@thourotte.fr)  
[www.thourotte.fr](http://www.thourotte.fr)

## Inscriptions

En mairie, service scolaire ou sur le portail e-enfance jusqu'au 03 juillet 2018

## Informations

03 44 96 07 84 ou 06 33 25 04 96 (directrice)  
03 44 90 61 39 (mairie, secrétariat du service scolaire)

## Pièces à fournir

- **Dossier d'inscription 2017-2018** et dossier **PAI** (uniquement en cas d'allergie ou de maladie chronique) disponibles en mairie et téléchargeables sur le site officiel de la mairie de Thourotte
- **Avis imposition 2017 sur les revenus 2016**
- **Attestation d'assurance**
- **Copie des vaccins** (carnet de santé)

## Demande de dérogation

Pour les personnes domiciliées hors de la CC2V, merci d'adresser un e-mail ou un courrier à Monsieur le Maire de Thourotte

## Tarif horaire des activités

**Thourottois** : de 0,12€ à 0,96€      **Extérieurs** : de 0,18€ à 1,28€

## Tarif du repas du midi

**Thourottois** : de 0,72€ à 5,12€      **Extérieurs** : de 0,94€ à 6,40€

Les tarifs sont calculés selon les ressources et le nombre d'enfants à charge, conformément au barème de la Caisse d'Allocations Familiales.

**ATTENTION : la présence minimale hebdomadaire est de trois jours pleins pour les enfants ne participant pas à la sortie et de 5 jours par semaine pour les enfants participant à la sortie.**